



Accident de travail fonctionnaire

Par **slegeay_old**, le **27/08/2007** à **12:20**

mon mari a eu un accident de travail et est agent territorial

il ne pourra plus suite à cet accident reprendre ses fonctions

il lui sera proposé un reclassement surement ds un bureau - ce qu'il ne souhaite pas

peut il obtenir une retraite pour incapacité alors que son taux sera de 24 % sur l'accident et de l'ordre de 15 % en maladie

il aura 54 ans

merci de votre réponse et des textes s'y reportant

slegeay